

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE LE 11 septembre 2024

Date convocation : le 30 août 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, le onze septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, Rachid KALAI, Marcel HECQUET et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBET.

Absent excusé : M Sébastien CARRARA

Absente : MME Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

O-O-O-O-O-O

Ordre du jour :

- Demande de fonds de concours spécial caméras
- Questions diverses

O-O-O-O-O-O

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures en présentant aux Conseillers Municipaux, Melle Sandrine PADIEU, nouvelle secrétaire qui remplace Mme Julie BOUCAUT depuis le début du mois de septembre suite à sa demande de mutation.

✚ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SPECIAL CAMERAS

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que les travaux commencés par la société City Protect en novembre 2023 concernant la mise en place des caméras étant terminés depuis le mois de juin 2024, et qu'il convient donc de demander le déblocage du fonds de concours spécial caméras à l'Agglomération d'un montant de 4921.84€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉCIDE d'accepter la proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint et de demander le déblocage du fonds de concours spécial caméras.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Pascale CORBIER prend la parole et demande à Monsieur le Maire et aux Adjoints si les Procès-verbaux des comptes rendus des Conseils Municipaux ne doivent pas être approuvés par tous les membres élus avant d'être validés.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une obligation légale mais qu'il va chercher la confirmation.

- Mme Pascale CORBIER demande quelles sont les missions d'un membre titulaire au sein d'une commission. Mme Pascale Bonhomme rappelle qu'il s'agit de se mettre au courant des changements concernant la commission, de participer un maximum aux manifestations de celle-ci (selon ses disponibilités) et de donner son avis afin de discuter d'éventuelles modifications ou améliorations à apporter.
- Mme Pascale Bonhomme informe qu'une réunion de la commission des fêtes et loisirs sera organisée le lundi 07 octobre 2024 et que tous les membres du Conseil seront conviés afin de participer et d'apporter leurs idées.
- Mme Pascale CORBIER fait part de son mécontentement suite à l'organisation de la manifestation « Circuit des vélos » du 07 septembre 2024. Elle regrette de n'avoir pas eu plus d'informations et surtout d'avoir été informée trop tardivement.

Madame Pascale Bonhomme précise qu'elle a fait suivre les informations dès qu'elle les a reçues, c'est-à-dire début septembre et qu'elle n'avait pas plus d'informations avant cette date.

0-0-0-0-0-0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Le Maire, Patrick LEROUX

